

Contrat cadre – Flexi-job

Entre

représenté par

ci-après dénommé « l'employeur »,

d'une part,

et

ci-après dénommé « le travailleur » ou le « travailleur flexi-job »,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le présent contrat est conclu en exécution de l'article 6 de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale (MB 26.11.2015). Sur base de cette disposition, le travailleur et l'employeur doivent conclure, préalablement à l'exécution du premier contrat de travail flexi-job, un contrat cadre duquel il ressort que l'intention des parties est de faire application du contrat de travail flexi-job.

Ce contrat cadre ne comporte aucun engagement à conclure un ou plusieurs contrats de travail. Il établit uniquement le cadre dans lequel un ou plusieurs contrats peuvent être conclus.

Article 1^{er} – Durée du contrat

Le présent contrat cadre est conclu :

- pour une durée indéterminée.
 pour une durée déterminée : du au

Article 2 – Proposition d'occupation

Lorsque l'employeur a l'intention d'occuper le travailleur dans le cadre d'un contrat flexi-job, il lui soumet une proposition dans un délai¹ de ... (p. ex. 1 heure) avant le début effectif des prestations.

La proposition de conclusion du contrat de travail flexi-job sera transmise par l'employeur par le moyen de communication suivant :

- Contact téléphonique
 E-mail
 SMS
 ...

Article 3 – Fonctions à exercer ²

Les fonctions qui peuvent être exercées par le travailleur en qualité de travailleur flexi-job sont les

¹ La loi ne prévoit pas de délai fixe, ni de minimum ou maximum. Il convient dès lors d'appliquer un délai « raisonnable ».

² Une liste exhaustive des fonctions de référence a été jointe en annexe du présent contrat.

suivantes :

N° de fonction (conformément à l'annexe)	Description de fonction
.....
.....
.....

Article 4 – Rémunération

Le flexi-salaire est fixé à EUR³.

Le flexi-pécule de vacances s'élève à 7,67 % du flexi-salaire et est payé en même temps que le flexi-salaire au travailleur.

Le travailleur accepte que le paiement de la rémunération soit effectué par virement sur le compte bancaire ou compte postchèque numéro

Article 5 – Conditions d'occupation

Une occupation dans le cadre d'un flexi-job est (uniquement) possible si le travailleur concerné a déjà, chez un ou plusieurs autre(s) employeur(s), un emploi qui correspond à au moins quatre cinquièmes d'une personne de référence à temps plein du secteur où ces quatre cinquièmes sont prestés, pendant le trimestre de référence T-3 et pour autant que, pendant la même période du trimestre T, le travailleur :

- a) ne soit pas occupé sous un autre contrat de travail pour une occupation d'au minimum quatre cinquièmes d'un emploi à temps plein d'une personne de référence du secteur chez l'employeur où il exerce le flexi-job ;
- b) ne se trouve pas dans une période couverte par une indemnité de rupture ou une indemnité en compensation du licenciement à charge de l'employeur chez lequel il exerce le flexi-job ;
- c) ne soit pas en délai de préavis chez l'employeur chez lequel il exerce le flexi-job.

Article 6

Le présent contrat est régi par le droit belge. Les tribunaux du lieu d'occupation sont les seuls compétents pour les litiges résultant du présent contrat.

Fait à le en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Signature du travailleur

Signature de l'employeur

Pour accord,

Pour accord,

³ Le flexi-salaire s'élève à 8,82 EUR par heure au minimum.

ANNEXE
-
LISTE EXHAUSTIVE DES FONCTIONS DE RÉFÉRENCE

Département – CUISINE	
102	Garçon/fille de cuisine/manœuvre de cuisine/commis
103	Premier commis
104	Demi-chef de partie
105	Chef de partie cuisine froide
106	Chef de partie cuisine chaude
107/108	Pâtissier(ère)
109	Saucier
110	Poissonnier(ère)
111	Garde-manger
112	Sous-chef
113A	Cuisinier(ère)/cuisinier(ère) travaillant seul
113B	Chef gérant
113C	Aide-cuisinier travaillant seul
114	Responsable de cuisine/chef de cuisine
116A	Collaborateur(trice) cuisine
116B	Commis de service rapide crew
116C	Collaborateur(trice) cuisine – cuit les pizzas
116D	Collaborateur(trice) service rapide – cuisine/grill – équipier
117A	Chef de brigade service rapide (crew shift)
117B	Chef d'équipe service rapide (crew leader)
118	Responsable de production
121	Cuisinier-comptoir/rôtisseur/préposé(e) au grill
122	Cuisinier(ère) – service traiteur
123	Friturier(ère)
124	Collaborateur(trice) d'office
125	Collaborateur(trice) snack-bar
126	Collaborateur(trice) plonge/plongeur(euse)/plongeur(euse) travaillant seul
127	Plongeur(euse) grosse vaisselle
128	Chef d'équipe plongeurs/assistant(e) responsable plonge
129	Responsable de plonge/chef-plongeur
130	Boucher
131	Spécialiste crustacés/écailler
132	Entre-mettier/Entre-metière
133	Rôtisseur/rôtisseuse

Département – SERVICE	
202 – 205	Commis
206A	Garçon/serveuse restaurant
206B	Garçon/serveuse restaurant
206C	Garçon/serveuse café
206D	Garçon pour les pensionnaires
207	1/2 chef de rang
208	Chef de rang
209	Premier chef de rang/capitaine
210	Sommelier
211A	Assistant(e) maître d'hôtel
211B	Maître d'hôtel/responsable de salle
212	Aide-barman/barmaid/commis barman/commis barmaid
213	Barman/barmaid

214	Chef de bar/chef barman/barmaid
216	Employé au comptoir boissons (pompe)/buffetier(ère)
217A	Collaborateur(trice) au self-service
217B	Serveur(euse) au comptoir
217C	Serveur(euse) au comptoir (chauffer et servir)
217D	Serveur(euse) au comptoir (préparer et servir)
217E	Serveur(euse) au comptoir (préparer, servir et caisse)
217F	Collaborateur(trice) service rapide – accueil/salle – équipier
218	Accueil/hôte(sse) d'accueil
220	Caissier(ère)
221	Aide-caissier(ère)
222 – 223	Responsable d'un point de vente cafétéria/self-service
224	Débarrasseur
226	Préposé(e) assemblage plateaux
226B	Préposé(e) à la distribution du café, des boissons et des petits pains
226C	Aide-diététicien(ne)
227	Préposé(e) aux chariots de distribution
228A	Chauffeur transport de marchandises
228B	Chauffeur transport de personnes
229	Préposé(e) à l'approvisionnement des distributeurs automatiques
230	Vendeur(euse)/collaborateur(trice) magasin, shop
231	Vendeur(euse) mini-bar
232	Vendeur(euse) salle
233	Steward
234	Collaborateur(trice) buffet déjeuner
235	Aide-serveur(euse)/commis
236	1/2 chef de rang
237	Chef de rang
238	Premier chef de rang
239	Assistant(e) maître d'hôtel
240	Maître d'hôtel
241	Garçon/fille banquet
242	Livreur à domicile de plats préparés (pizzas, pâtes, ...)
243	Steward(esse)
250	Vendeur(euse) ambulante(e)
251	Purser / on board services supervisor

Département Front office – Réception

301	Chasseur
302	Bagagiste
303	Voiturier
304	[Portier]
305A	Concierge
305B	Chef concierge
306	Réceptionniste/préposé service clientèle/chef de réception adjoint
307	Responsable de réception/chef des réceptionnistes/chef de la réception
309	Employé(e) de réservations
310	Responsable des réservations/superviseur(euse) des réservations
311	Caissier(ère)/main-courantier(ère)
313	Téléphoniste/opérateur(trice)
314	Responsable du service téléphone/chef opérateur(trice)
316	Réceptionniste de nuit
317	Veilleur(euse) de nuit
318A	Agent de sécurité/surveillant(e)
318B	Chef de sécurité/surveillant(e)-chef
319	Préposé(e) au vestiaire

Département Service de chambres – Roomservice

401	Commis d'étage
402	Garçon/fille d'étage
403	Chef d'étage adjoint
404	Chef d'étage
406	Steward

Département Ménage – Housekeeping

500A	Femme/valet de chambre
500B	Gouverneur/gouvernante d'étage
501	Nettoyeur(euse)
502	Responsable des nettoyeurs
503	Préposé(e) linge
504	Couturier(ère)
505	Blanchisseur(euse)
506	Chef division linge
507	Gouverneur/gouvernante générale
509	Préposé(e) aux toilettes

Département Récréation

601	Préposé(e) au vestiaire
603	Animateur(trice)
604	Maître-nageur(euse)
605	Responsable club de détente
606	Disc-jockey
609	Collaborateur(trice) location de matériel de récréation
610	Collaborateur(trice) vente et contrôle des cartes d'entrée
611	Responsable récréation
[615	Chef d'équipe praticien(ne) de soin
616	Praticien(ne) de soin Spa & Wellness
617	Spa Manager]

Département Service technique

701	Préposé(e) à l'aménagement des salles/commis déménageur
702	Collaborateur(trice) entretien général
703	Menuisier
704	Électricien
705	Plombier
706	Peintre
707	Préposé(e) aux installations thermiques
708	Jardinier
709	Responsable Service technique
710	Assistant(e) responsable service technique/coordonateur(trice)/responsable d'équipe

Département Administration

801	Magasinier(ère)
802	Économe
803	Acheteur(euse)/directeur(trice) des achats
804	F & B analyst/contrôleur(euse) de la restauration
805	Restaurateur(trice) gérant/directeur(trice) des restaurants
806	Assistant gérant
807	Front office manager/chef de réception

809	Directeur(trice) des banquets adjoint (assistant manager)
812	Responsable diététique
813	Diététicien(ne)
814	Chef des stewards
815	Adjoint du chef des stewards
816	Contrôleur(euse) de qualité
817	Employé(e) aux écritures comptables
818	(Chef) comptable
819	Collaborateur(trice) administration des salaires
821	Night-auditor/main-courantier de nuit/comptable de nuit
822	System-operator/ingénieur de système
824	Collaborateur(trice) commercial(e)/représentant(e)/responsable de la promotion vente/responsable de marketing/agent commercial
825	Collaborateur(trice) PR marketing – publicité
826A	Assistant(e) du responsable du personnel
826B	Collaborateur(trice) administration du personnel
827	Responsable de formation
828	Secrétaire
829	Secrétaire de direction
834	Responsable de camping
835	[Assistant(e) qualité et prévention